



Objectifs

- Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité
- Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces
- Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée.

Programme de la formation

Au sein de toute entreprise ou tout établissement, recevant ou non du public, l'agent(e) de sûreté et de sécurité privée assure la sécurité et la protection des biens et des personnes contre les actes de malveillance ou les accidents involontaires d'origine humaine, matérielle ou naturelle. Cet emploi s'exerce de jour comme de nuit, le week-end et les jours fériés.

CCP1 - Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité

- Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée
- Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection
- Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter
- Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation

CCP2 - Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces

- Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire
- Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée
- Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme

CCP3 - Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

- Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
- Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation



PUBLIC CONCERNÉ

Tout public



PRÉ-REQUIS

Compétences en communication orale et écrite
Maîtrise de la langue française indispensable à l'oral et à l'écrit : niveau B1 du CECRL
Casier judiciaire vierge
Avoir vécu les 5 dernières années sur le territoire français
Avoir l'autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS
Ne pas avoir de contre-indication médicale



DURÉE

En centre : 280 heures
En entreprise : 70 heures



COÛTS ET FINANCEMENTS

Vous êtes Demandeur d'Emploi :
Formation financée par les financeurs publics selon les territoires
Vous êtes salarié.e : Contactez nous



NOMBRE DE STAGIAIRES

Limité à 15 personnes



SANCTION/DIPLÔME

Titre Professionnel du Ministère du Travail de niveau 4 reconnu au RNCP sous le numéro RNCP34507 et enregistré le 01-03-2020 + Carte Pro
Validation possible par bloc de compétences
SSIAP 1
Attestation SST et EPI

Titre Professionnel Agent(e) de Sûreté et de Sécurité Privée

Débouchés / Métiers

Poursuite d'études :

L'agent(e) de sûreté et de sécurité peut compléter la formation par d'autres habilitations de type ATEX, pour la surveillance de sites sensibles : sites industriels à risque (SEVESO), sites confidentiels (nucléaires, défense...), sites à haute fréquentation, sites classés de type ERP et IGH, sites stratégiques (SAIV), sites portuaires, sites hospitaliers.

Métiers : Agent de sécurité / Agent de sûreté

Évolution possible : Postes d'encadrement d'équipe

Modalités de recrutement

- Participation à une réunion d'information collective
- Tests de validation des pré-requis et entretien de motivation

Méthodes pédagogiques

- Cours magistraux
- Étude de cas
- Travaux de groupe
- Jeux de rôle
- Brainstorming
- Plateforme de formation digitale
- Mise en situation en plateau technique...

Modalités d'évaluation

À l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels sur la base des éléments suivants :

- Les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation
- Un Dossier Professionnel (DP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises
- Une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée « épreuve de synthèse »
- Un entretien technique avec le jury
- Un questionnaire professionnel

Accessibilité

Si vous êtes reconnu.e « Travailleur Handicapé », nous sommes disponibles pour échanger avec vous sur votre projet. Contactez notre référent handicap à l'adresse suivante handicap@adapeco.com



Ressource Handicap Formation



En quelques chiffres*



75% TAUX DE RÉUSSITE



88% TAUX DE SATISFACTION



78% TAUX D'INSERTION

*Chiffres mis à jour chaque année en mars